

Fil Santé #12

La fabrique des politiques de santé

Novembre 2019

Peut-on réformer la psychiatrie ?

La France s'est dotée en 1960 d'une organisation des soins particulièrement innovante en rupture avec la psychiatrie asilaire, à travers la sectorisation psychiatrique, dans le but de favoriser les prises en charge ambulatoires et de réduire les capacités hospitalières. Or, 60 ans plus tard, notre pays dispose... [LIRE LA SUITE](#)

L'association **LA SANTE A VOIX HAUTE** organise le 3 mars 2020 un **Café Santé #** à Nantes (19 h. Espace Lu), pour débattre de ces questions, avec la participation du Dr Kahina Yebbal, psychiatre.

Nutrition : cacophonie gouvernementale

En 2001, lors du premier Programme National Nutrition Santé (PNNS1), la France faisait figure de pionnier. Pour la première fois, les questions nutritionnelles (activité physique, alimentation) étaient portées au premier rang de l'action publique. Mais la plupart des objectifs des plans successifs n'ont pas été atteints. Et aujourd'hui, trois plans gouvernementaux différents viennent d'être publiés simultanément sur ce sujet : le PNNS4 et les plans du Ministère des sports et du Ministère de l'agriculture. Une vraie cacophonie ! [LIRE LA SUITE](#)



LES POLITIQUES DE SANTE en bref

Dans chaque numéro, Fil Santé # rassemble des informations sur la fabrique des politiques de santé.

Accès aux soins

Tiers payant : les libéraux proposent leur solution "PAYMED"

Quand vous achetez des médicaments chez votre pharmacien, nous ne faites pas l'avance de frais dans la plupart des cas si vous avez une complémentaire santé. Le gouvernement souhaitant étendre le tiers payant aux soins médicaux, les professionnels de santé libéraux ont mis au point un dispositif calqué sur celui des pharmaciens, « PAYMED ». Grâce à ce nouvel outil informatique, médecins, infirmiers... affirment pouvoir, sans lourdeurs administratives supplémentaires, récupérer en moins d'une semaine la part du montant de la consultation supportée par les complémentaires (le reste étant supporté par l'assurance maladie). Ce service serait payant pour les professionnels de santé : 35 à 60 € par mois selon le volume d'activité. Les complémentaires santé dont les remboursements sont parfois difficiles à obtenir par les professionnels préparent de leur côté leur propre dispositif.

Droits sociaux

C'est parti pour la complémentaire santé solidaire

Depuis le 1er novembre, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-c) et l'Aide à la complémentaire santé (ACS) ont disparu pour être remplacées progressivement par la Complémentaire santé solidaire (CSS), avec l'objectif de mieux couvrir les frais de santé des Français les plus pauvres.

Pas de changement pour les personnes qui relèvent de la Couverture maladie universelle-complémentaire (CMU-c), soit 5,7 millions de foyers en 2019, qui seront pris en charge dans les mêmes conditions.

Cette réforme concerne essentiellement les 1,3 million d'assurés sociaux qui perçoivent déjà l'ACS (et qui recevaient un chèque de leur caisse primaire pour couvrir une part de leur cotisation complémentaire), mais aussi ceux qui y avaient droit mais n'y avaient pas recours. Ces personnes s'adresseront dorénavant directement à leur complémentaire qui leur proposera un tarif adapté, en fonction de leurs revenus et de leur âge. La cotisation mensuelle est gratuite pour les revenus inférieurs à 750 euros ; pour les revenus compris entre 750 et mille euros la cotisation varie de 8 € par mois pour les moins de 29 ans à 30 € pour les personnes âgées de 75 ans et plus. Ce taux de cotisation variable selon l'âge des assurés introduit une brèche inédite dans le financement solidaire de la Sécurité sociale, dont les cotisations étaient jusqu'à présent indépendantes de l'âge.

Epidémiologie

Augmentation de l'espérance de vie, mais stagnation de l'espérance de vie sans incapacité

Entre 2008 et 2018 l'espérance de vie a augmenté de un an et dix mois pour les hommes et de un an pour les femmes, selon la [DREES](#). Elle s'établit respectivement à 79,4 ans et 85,3 ans en 2018. Quant à l'espérance de vie sans incapacité, elle reste stable pour les femmes (64,5 ans), et semble augmenter en fin de période pour les hommes (63,4 ans).

Maladies de l'appareil circulatoire, VIH et sida, suicides, accidents de transport : mortalité en baisse

La baisse générale de la mortalité se poursuit sur la période 2000-2016. Une diminution particulièrement sensible pour le sida et le VIH, les accidents de transport, ainsi que pour les maladies cardiovasculaires pour les deux sexes. A noter également la baisse des décès par suicide qui semble s'accélérer au cours de la période récente (2008-2016). En revanche, la mortalité a fortement augmenté pour le cancer du poumon chez la femme, et de façon plus modérée pour le cancer du pancréas et le cancer du cerveau pour les deux sexes. Si vous voulez tout savoir sur l'évolution de la mortalité par grandes causes dans notre pays, vous devez rapidement vous procurer ce numéro spécial (gratuit) du [Bulletin épidémiologique hebdomadaire](#) de Santé publique France consacré à ce sujet.

Nutrition-obésité

La chirurgie bariatrique va être encadrée

La ministre de la Santé a présenté le 8 octobre dernier la nouvelle [feuille de route](#) « Prise en charge de l'obésité 2019-2022 » dont la mise en œuvre repose notamment sur les 37 Centres spécialisés de l'obésité (CSO) déjà existants. La feuille de route prévoit notamment la mise en œuvre de programmes d'éducation thérapeutique, afin que le patient soit acteur de sa prise en charge. Pour limiter les risques d'interventions excessives ou mal encadrées, la chirurgie bariatrique ne pourra être pratiquée, à partir de 2020, que dans les établissements ayant obtenu l'autorisation par les ARS de réaliser ce type d'actes.

Organisation des soins

Les contrats territoriaux peinent à séduire les futurs et jeunes médecins

Les mesures destinées à faciliter l'installation de jeunes médecins dans les zones peu couvertes se sont multipliées ces dernières années. Le premier, le contrat d'engagement de service public (CESP), institué par la loi HPST, assure aux étudiants en médecine à partir de la deuxième année d'étude une bourse de 1200€ par mois avec l'engagement d'exercer dans une zone fragilisée pendant une durée au moins égale à celle du versement de la bourse. Parmi les 561 postes contingentés en 2018/2019, 30 % n'avaient pas été pourvus en fin d'année universitaire. Ce « déficit » se cumule avec ceux des années précédentes.

D'autres contrats ont été institués en direction de jeunes médecins installés ou en projet d'installation, avec une garantie de revenu les deux premières années d'exercice et/ou des avantages en terme de couverture sociale. Le

contrat de Praticien territorial de médecine générale a été signé par 1208 médecins depuis 2013. Quant aux contrats de Praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA), et de Praticien territorial de médecine de remplacement (PTMR) instaurés cette année, ils concernent respectivement 71 médecins, et 19 médecins pour le moment !

Professions de santé

Examen classant national (ECN) : fort taux de places vacantes en psychiatrie

En septembre 2019, à l'issue de l'examen national classant (ECN) chaque futur médecin, après six années d'études, choisit, selon son rang, sa spécialité et la faculté de son choix. Les deux spécialités les plus demandées sont la chirurgie plastique et la dermatologie. La psychiatrie (en particulier la pédopsychiatrie) figure parmi les spécialités les moins attractives. Parmi les 529 postes proposés, 17 % n'ont pas trouvé preneur. Ce déficit s'ajoute aux postes non pourvus les années précédentes (entre 6 et 23 postes par an non pourvus entre 2012 et 2018), le phénomène s'aggravant en 2019. Les difficultés largement exprimées sur la place publique par les personnels des hôpitaux psychiatriques, ou les controverses théoriques qui agitent la profession entre tenants de la psychopathologie et adeptes des sciences cognitives ne contribuent pas à attirer les jeunes professionnels. Ces indicateurs illustrent l'urgence du chantier de réforme de la santé mentale (voir article).

Métiers du grand âge : un rapport qui fait mouche

L'ancienne ministre du travail de François Hollande, Myriam El Khomri, a remis à la ministre chargée des affaires sociales son [rapport](#) relatif aux métiers du grand âge. La rapporteuse propose des mesures concrètes pour répondre aux difficultés de ce secteur que ce soit en termes d'effectifs, de rémunération, d'indemnités kilométriques pour les intervenants du domicile, de conditions de travail ou de multiplicité des conventions collectives. Reste le plus difficile : concrétiser ces propositions.

Territoires

Cancers pédiatriques près de Nantes : pas de cause commune identifiée

Santé publique France a présenté en novembre aux familles concernées puis lors d'une réunion d'information les résultats de l'investigation épidémiologique menée depuis mars 2019 près de Nantes (Sainte-Pazanne). L'analyse épidémiologique valide le fait que le nombre de cancers pédiatriques sur le secteur des 7 communes sur la période 2015-2019 est plus important que ce que l'on observe en moyenne en France. Le questionnaire épidémiologique a recherché la présence d'un facteur de risque documenté dans la littérature scientifique sur le secteur qui serait commun aux enfants. L'analyse de ce vaste panel d'informations n'a pas identifié d'exposition à un tel facteur de risque susceptible d'expliquer le regroupement de cancers observé. Santé publique France conclut à la présence d'un regroupement spatio-temporel sans cause commune identifiée.

FIL SANTE

Ont contribué à l'élaboration de ce numéro : Pr Jean-Paul Canevet, Dr Daniel Coutant, François Tuffreau, Anne Le Pennec, Thierry Brohan. Fil Santé # est édité par l'association LA SANTE A VOIX HAUTE, créée à Nantes en 2016.

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Fil Santé #.

S'inscrire.

Désinscription

Envoyé par

 sendinblue

